

COMMUNE DE BANNEGON

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 2 AOÛT 2010

Nombre de Conseillers

En exercice 11

Présents 09

Votants 10

Date de la convocation : 27.07.2010

L'an deux mil dix, le deux août, à 18 h 15 le Conseil Municipal de BANNEGON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy JAMES, Maire.

Présents : Guy JAMES, Guy ALLIAUME, Laurent PICQ, Philippe ANDRE, Laurent CORDEBOIS, Gérard CHARPY, Jérôme BILBEAU, Claude DESOBLIN, Abdelaziz TOUNSI.

Pouvoir : Christian RICHARD donne pouvoir à Guy JAMES

Absent : Jean MERILLEAU.

Secrétaire : Laurent CORDEBOIS

1-Approbation du procès-verbal précédent

Monsieur Claude DESOBLIN fait remarqué que la dénomination exacte du lieu d'implantation des panneaux photovoltaïques est « le champ du moulin ».

Le PV précédent est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2- Multiservices : autorisation de signature de la cession du fonds de commerce

Monsieur le Maire rappelle qu' Isabelle JUNCHAT souhaite céder son fonds de commerce à compter du 31 Juillet 2010. La signature de la cession de fonds de commerce aura lieu le 7 août 2010 chez Maître Godet, au profit de M. et Mme Eric EVRAD.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des membres présents :

- Autorise M. le Maire à signer le renouvellement du bail entre la commune de Bannegon et Mme JUNCHAT Isabelle,
- Accepte la cession du fonds de commerce comprenant la cession de droit de bail et dispense les parties de lui adresser la notification extra-judiciaire de l'article 1690 du Code Civil.
- Autorise M. le Maire à intervenir à l'acte afin de prendre connaissance de la cession de droit de bail de Mme JUNCHAT à son successeur de fonds
- Approuve la cession de droit au bail.

3- Multiservices - nouveaux propriétaires du fonds de commerce

M. et Mme EVRAD Eric, souhaitent reprendre le fonds de commerce à compter du 1^{er} août 2010, dont la signature aura lieu le 7 août 2010 chez Maître Godet

Le conseil municipal à l'unanimité:

- Décide de mettre à disposition de M. et Mme Eric EVRAD, en complément de la licence IV, le matériel et le mobilier détaillé dans le bail commercial comme suit:

1°) Matériel de cuisine :

- un fourneau gaz
- une friteuse électrique,
- une plaque de grillade,
- un chauffe assiette.
-

2°) Matériel de conservation :

- deux armoires de refroidissement,
- une armoire négative (congélateur),
- une desserte bar pour stockage boissons,

3°) Matériel de lavage :

- une plonge 1 bac/ 1 égouttoir,
- une plonge 2 bacs/1 égouttoir,
- un lave mains à commande,
- une machine à laver,
- une plonge 2 bacs/ 1 égouttoir (bar),
-

4°) Tables, plans de travail, étagères fixes et mobiles :

- une table de travail centrale,
- un meuble de rangement,
- un rayonnage en acier galvanisé,
- un dossier arrière en acier inoxydable,
- un chariot de service,
- un support sacs poubelles,
- une table de travail mobile,
- une hotte,

5°) Et le mobilier suivant :

- 12 tables,
- 50 chaises,
- 7 tabourets de bar.

6°) Et le matériel de Mme FRANCHE acquis par la commune suivant délibération du conseil municipal du 29 mars 2004 :

- une machine à café,
- une alarme,
- une enseigne tabac,
- une vitrine sur rue
- une caisse enregistreuse,
- un meuble de rangement,
- un élément bas une porte,
- 9 appliques,

Ledit matériel ne sera pas remplacé par la commune lorsqu'il ne sera pas réparable.

8- Questions diverses

↳ Monsieur le Maire informe le conseil que l'association « les équidés St Amandois » passeront et stationneront avec des calèches au Rhimbé le 22 août prochain.

↳ Nuisances sonores au château : Il sera demandé à Monsieur Antoine de Bengy d'insérer une clause dans les contrats de location de la salle de réceptions afin que les nuisances sonores ainsi que les feux d'artifices ne soient pas autorisés après 23h00. De plus, il sera nécessaire de demander une autorisation auprès de Monsieur le Maire pour tirer les feux d'artifices.

☞ Mécontentement d'un riverain sur le projet photovoltaïque : Monsieur le Maire explique que ce projet pourrait rapporter une taxe nécessaire dans l'avenir pour le bon fonctionnement de la commune. Il précise également que ce n'est qu'un projet et que la commune n'est donc pas engagée.

☞ Columbarium : la couleur GRANIT a été choisie par la majorité du conseil

☞ A noter : la garderie de bannegon ouvrira plus tôt les matins. Renseignements auprès du RPI

☞ Travaux école : les travaux de l'école sont actuellement en cours. Des nouvelles plinthes en carrelage seront mises en plus du projet initial.

La séance est levée à 19h 15

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CHEVRY Patrick, administré qui informe que :

- les panneaux photovoltaïques seront visibles de chez lui
- le bruit devient de plus en plus gênant au niveau du château et du Sagonnin.

Le 1^{er} Adjoint,
Guy ALLIAUME

Guy JAMES	Guy ALLIAUME	Laurent PICQ	Philippe ANDRE
-----------	--------------	--------------	----------------

Laurent CORDEBOIS	Gérard CHARPY	Jérôme BILBEAU	Claude DESOBLIN
Abdelaziz TOUNSI	Christian RICHARD Donne pouvoir à Guy James	Jean MERILLEAU <i>Absent</i>	